

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : composition sujet d'ordre général.

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le chômage est défini de différentes façons, selon la manière dont il est appréhendé. Ainsi selon le BIT (bureau international du travail), une personne est au chômage si elle remplit différentes conditions, à savoir : ne pas avoir travaillé pendant une semaine de référence, être disponible dans les trois mois et rechercher activement un emploi. De ce fait, elle exclut automatiquement un certain nombre de personnes comme celles en sans emploi (temps partiel non choisi) mais qui recherchent activement un travail, ou celles qui par lassitude ou toute autre raison, ont arrêté de rechercher activement un emploi. Pôle emploi s' situe dans une logique mais restrictive, et classe les demandeurs d'emploi en plusieurs catégories. Cependant, ces chiffres sont dépendants des politiques publiques plus ou moins arbitraires, car certains des chômeurs ne remplissant pas certains de leurs obligations. De manière très simplifiée, on peut définir le chômage comme la situation de personnes sans emploi et qui souhaitent travailler.

Définir la notion de chômage revêt une importance capitale, non seulement pour les comparaisons internationales, mais également car de ces définitions sont déduits les chiffres du chômage dont dépend l'intervention des pouvoirs publics. L'INSEE, sur la base des chiffres de pôle emploi, estime à environ 9% la population de chômeurs en France, un chiffre qui a nettement diminué depuis la crise des subprimes en 2008, milieu de celle des dettes publiques. Cependant, le chômage reste élevé et la France n'est pas bien située dans les comparaisons internationales.

En cette période de résorption du déficit public et d'apurement de la dette publique, la nécessité de limiter le chômage, qui pèse sur les dépenses publiques, se fait sentir.

Le chômage est une dépense contributive, fondé sur une logique d'avance, dont le financement se fait à partir des cotisations sociales (salariales et patronales). Cependant, les récentes réformes le font pencher vers une logique plus universaliste (ouverture des droits à certains demandeurs et indépendants, remplacement des cotisations sociales par une part de CSG - contribution sociale généralisée - c'est-à-dire par l'impôt).

Les économistes opposent le chômage conjoncturel (lié à la conjoncture économique et donc susceptible aux périodes de croissance ou de récession) et le chômage structurel, plus difficile à résoudre sauf par des politiques structurelles. Ainsi, il existerait un chômage frictionnel nécessaire, qui correspond au temps de recherche d'un emploi, et qui serait donc bénéfique à ce que les demandes et les offres d'emplois sur le marché s'associent au mieux.

Les économistes s'opposent sur la manière de réduire le chômage. Ainsi, dans une logique keynésienne, pour que les entreprises embauchent, il faudrait augmenter la demande par une politique de relance budgétaire et des investissements de l'Etat, ce qui en contrepartie allègerait la dette publique. Dans cette même logique, certains candidats à la dernière élection présidentielle de 2017, proposaient de réduire le nombre d'heures de travail, afin de partager les emplois disponibles.

Dans les années 1970-1980 les pouvoirs publics avaient fait le choix de mettre à la retraite les jeunes vieux avec des dispositifs de préretraite, afin de libérer les emplois. Politique difficilement soutenable aujourd'hui, avec le vieillissement de la population et la nécessité d'équilibrer les comptes de l'avance vieillissante. - Les pouvoirs publics ont d'ailleurs fait le choix d'un allongement des durées d'assurance - entre autres -

Aujourd'hui, les pouvoirs publics ont plutôt fait le choix d'une logique plus libérale de baisse du coût du travail

et d'adapter des compétences afin de rendre les carrières plus flexibles aux mutations du marché du travail.

Face aux conjonctures internationales et à un taux de chômage encore élevé, on peut s'interroger si les politiques publiques françaises de lutte contre le chômage sont adaptées ?

Les études montrent que les mesures prises ont permis de réduire le chômage (I), cependant certains problèmes structurels n'ont pas été résolus (II).

I. La lutte contre le chômage par une plus grande flexibilité du marché du travail.

De nombreuses mesures ont été prises ces dernières années, qui ont permis de réduire le chômage. La priorité a été donnée ces dernières années sur une réduction du coût du travail, l'adaptation des compétences aux besoins des entreprises, et un encadrement des indemnités de licenciement pour lutter contre les incertitudes.

1. Une politique assez consistante de réduction du coût du travail.

Le choix a été fait de réduire le coût du travail pour inciter les entreprises à davantage embaucher. La baisse du coût du travail peut également avoir des effets très positifs sur l'emploi des jeunes ou qualifiés qui sont les premiers à partir d'un coût trop élevé du travail.

Ainsi, depuis les années 90, les pouvoirs publics sont employés à baisser les cotisations sociales et patronales, tentant de concilier une baisse du coût du travail avec une protection sociale élevée. Depuis les dernières lois, ces réductions ont abouti à une exonération totale de cotisations au niveau du Smic.

Dans la même optique, les pouvoirs publics ont créé les emplois aidés (qui correspondent à une réduction massive des charges).

Malheureusement, s'ils ont servi à réduire le chômage, ils n'ont pas amélioré la probabilité de trouver un emploi.

pervenue à leur fin.

Sous le mandat du Président Hollande avait été créé le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) qui n'a pas eu les effets escomptés et a été remplacé par une exonération perenne de charges.

2. L'adaptation des compétences aux besoins des entreprises.

Il s'agit d'adapter la demande à l'offre. Des millions d'emplois actuellement sont non parus à raison d'un décalage entre les compétences recherchées et les compétences proposées.

Dans la logique schumpetérienne, l'innovation est liée à la croissance. Il faut donc adapter le marché du travail à l'évolution de la société.

Ont donc été créés le compte personnel de formation abondé désormais en euros (et non plus en heures), avec une liberté de choix plus grande tant que la formation est certifiante.

Cependant la formation des chômeurs a été peu abondée par la loi de 2018. Les chômeurs bénéficient d'un crédit mais important qui ne permet pas les formations longues. Il peut être abondé par poste emploi ou la région, mais le choix qui en résulte est plus limité.

3. Des indemnités de licenciement limitées.

Les ordonnances de 2017 ont fixé un barème des indemnités prud'homales.

Selon les études, un coût élevé de licenciement réduit leur nombre, mais parallèlement, il empêche également certaines embauches des employeurs qui n'arrivent pas à anticiper correctement et craignant des coûts exorbitants. Les ordonnances ont donc tenté de lutter contre ces incertitudes ce qui, en aidant les employeurs à mieux anticiper, devrait les encourager à embaucher en CDI.

Cependant, même si le chômage se résorbe, le marché du travail français connaît de graves problèmes structurels qu'il serait important de prendre en charge.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : LYON

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : externe

Epreuve : composition sujet d'ordre général

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II. Des problèmes structurels qui persistent.

Malgré ces mesures, le chômage stagne à 9% et les comparaisons intersectorielles sont mauvaises. Cela est en partie dû à un marché du travail très segmentarisé en France, où s'opposent des personnes en CDI, et celles, précaires, alternant chômage et CDD. Il faut savoir que le taux le plus important de chômeurs inscrits à Pôle emploi vient de fin de CDD (contrat à durée déterminée), et que la moitié d'entre eux retrouve après le chômage chez le même employeur.

Dans ces conditions, plusieurs pistes devraient être améliorées. Tout d'abord, ~~une lutte~~ est l'intersectorialité du chômage, ensuite des politiques plus ciblées, enfin une amélioration de l'accompagnement.

1. Intersectorialité du chômage

Le marché du travail est segmentarisé entre les personnes titulaires d'un CDI et celles alternant CDD et chômage. La majorité des chômeurs inscrits à Pôle emploi vient d'une fin de CDD et retrouve ensuite chez le même employeur.

Ces externalités négatives devraient être prises en charge par les employeurs. Les entreprises paient en effet toutes les mêmes charges. Certains sont donc contributeurs à l'assurance chômage, d'autres débitrices.

La loi de 2019 (élaborée suite à l'échec des négociations entre les organisations syndicales) a mis en place un

système de bonus malus afin d'intensifier ces coûts.

2. Des politiques publiques plus ciblées.

Les emplois aidés font partie des mesures plus ciblées mais ils créent des risques d'effet d'aubaine (employeurs qui auraient de toute façon employé) et de substitution d'un salarié par un emploi aidé.

La population la plus touchée par le chômage est les jeunes (25%) et surtout les peu ou pas qualifiés. Ce sont eux qui subissent le plus les CDD. Les ordonnances de 2017 ont cependant donné compétence aux branches par la négociation sur les CDD d'usage, ce qui risque d'augmenter les dérogations.

La garantie jeune a été mise en place pour les jeunes peu qualifiés qui touchent l'équivalent du RSA avec apprentissage. La loi de 2019 supprime la formation obligatoire jusqu'à 18 ans afin d'éviter les sorties précoces. Les jeunes quant à eux avaient fait l'objet d'une obligation de plan d'emploi des jeunes dans les grandes entreprises, puis des contrats générationnels, dispositifs supprimés en 2017.

3. Améliorer l'accompagnement.

Des études montrent que la France concentre ses moyens dans les politiques passives (telles que l'indemnisation), mais développe peu les politiques actives (accompagnement).

À Pôle Emploi, les allocataires sont classés selon leur degré d'autonomie par recherche du travail, afin de concentrer les moyens sur les plus démunis face à la recherche d'emploi. Cependant, ces dernières années, et notamment depuis la loi de 2018 et 2019 (par la liberté de choisir son avenir professionnel) a été fait le choix du contrôle avec une augmentation des effectifs de contrôleurs (au détriment des effectifs d'agents

affectés au suivi), des sautois en cas de non respect des obligations plus lourdes (radiation, suspension des allocations), un allongement de la durée de cohésion par pouvoir prétendre au chômage, la définition d'une offre raisonnable d'emploi qui permet, au delà de deux refus, la radiation.

Si des contrôles sont nécessaires, il est cependant dommage qu'ils se fassent au détriment d'un suivi plus poussé,

Améliorer l'accompagnement, le suivi, cibler de manière plus poussée les populations les plus touchées nécessiteraient d'être mis plus en avant dans les politiques publiques mises en œuvre, afin de lutter contre la symétrisation du marché du travail car il est ^{encore} très difficile pour une personne en chômage longue durée de passer d'un autre qui alterne CDD et chômage dans un cycle vicieux de précarité, d'en sortir.

